

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

Remarques préliminaires

1. Les 2 et 3 juillet 2004 la conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union Européenne s'est tenu dans la salle " Ridderzaal" à La Haye, Pays-Bas. Les présidents des parlements de bien 25 États-membres aussi bien que le président du Parlement Européen et celui de trois pays candidats à l'adhésion ont participé à la conférence.

La conférence a été présidée par le président du Sénat des États Généraux (le parlement néerlandais), Mme Yvonne Timmerman-Buck et par le président de la Chambre des Représentants des États Généraux, M. Frans Weisglas. Le premier ministre des Pays-Bas a tenu un discours d'ouverture dans laquelle il a souligné l'importance d'un ultérieur renforcement du rôle des parlements nationaux dans la coopération européenne.

2. Quatre sujets principaux étaient à l'ordre du jour, à savoir le contrôle du principe de subsidiarité, le régime linguistique lors des conférences prochaines, la coopération interparlementaire et l'agenda européen et mondial après l'élargissement.

Dans son discours le président du Sénat néerlandais, Mme Yvonne Timmerman-Buck, a soulevé que cette conférence-ci était la première conférence interparlementaire à avoir lieu après la conférence intergouvernementale. Elle a attiré l'attention sur le fait que non seulement l'implémentation du Traité constitutionnel mais aussi le développement d'un agenda européen et mondial forme nt un défi considérable.

3. En ce qui concerne le système d'alerte précoce, le vice-président de la Chambre des Représentants du Royaume-Uni, Sir Alan Haselhurst, a expliqué quelles différentes manières d'implémentation de ce système d'alerte ont été prises en considération dans la Chambre des Représentants du Royaume-Uni. En même temps il a avancé des questions importantes à traiter dans le cadre de la future coopération interparlementaire. Le président du Conseil National de la Slovaquie, M. Pavol Hrusovsky, a souligné l'importance du principe de subsidiarité à fin de garantir l'efficacité et la légitimité de la prise de décision européenne. Il a demandé aux participants de réfléchir sur l'Union Européenne telle qu'on est en train de la créer, notamment en adoptant le Traité constitutionnel.

4. Une discussion intense sur le thème du régime linguistique lors des prochaines conférences s'est déroulée par la suite. Plusieurs présidents de parlement ont souligné les problèmes d'ordre financière et logistique posés par un régime linguistique comprenant toutes les langues. Ils ont quand-même souligné l'importance accordée au droit de parler sa propre langue au sein de l'Union Européenne. Il est né un certain consensus sur le fait que le droit de parler sa propre langue doit être sauvegardé, mais que la tâche de fournir des interprètes ne relève pas automatiquement du pays-hôte.

5. Lors de son intervention, le président du Parlement Européen, M. Cox, a prôné de mettre l'accent sur les thèmes essentiels et sur la réalisation des ambitions des citoyens en vue d'un nouvel essor de l'enthousiasme pour l'Europe. Selon lui, des relations dynamiques entre les parlements nationaux et le Parlement Européen naîtront s'il y aura une coopération plus étroite entre les parlements en matière de thèmes politiques intergouvernementaux.

6. Le président de la Chambre des Représentants suédois, Dr. Björn von Sydow, a présenté les lignes directrices pour la coopération interparlementaire au sein de l'Union Européenne. Ces lignes directrices ont été ébauchées sur base des constatations d'un groupe de travail des présidents des parlements, le groupe dit "d'Athènes".

7. A propos de l'agenda européen et mondial le président du Sénat polonais, prof. Longin Pastusiak a souligné l'intérêt qu'ont les parlements à agir localement, mais de penser globalement en faisant face aux défis et aux menaces du monde contemporain. A ce même sujet, le président de la Chambre des Représentants italienne, M. Pier Ferdinando Casini a envoyé un rapport que M. Biondi, le vice-président de la Chambre des Représentants italienne a présenté a son nom. Dans ce rapport il prône une plus étroite coopération interparlementaire, vue la situation internationale complexe.

Les conclusions de la Présidence

1. Les protocoles sur le rôle des parlements nationaux et le principe de subsidiarité donnent la possibilité aux parlements nationaux de renforcer leur rôle en Europe et de mieux informer les citoyens sur l'importance de l'Union Européenne au niveau national. Le contrôle exercé sur le principe de subsidiarité augmentera la légitimité des décisions prises au niveau européen et celle du processus d'intégration. Les parlements nationaux de l'Union Européenne devraient profiter de ces occasions en tant que telles et dans son ensemble. Le délai de réponse de six semaines, prévu dans le protocole sur la subsidiarité, donnera aux parlements nationaux du temps pour étudier en profondeur les propositions européennes en matière de la législation et pour définir une position commune de concert avec les autres parlements nationaux. La coopération interparlementaire est donc indispensable dans le fonctionnement fructueux du système d'alerte précoce.

2. L'Assemblée National hongrois organisera la prochaine conférence. Elle se charge de la formation d'un groupe de travail qui poursuivra la discussion sur le régime linguistique. Ce groupe de travail devra élaborer les aspects techniques d'un régime dans lequel tous les délégations sont responsables de l'organisation et du financement de l'interprétation des langues demandées aux conférences. Il est clair que chaque personne aura la possibilité de parler sa langue maternelle, si elle le souhaite. La solution des problèmes avancés lors de la discussion qui s'est déroulée lors de cette conférence devrait être purement pratique. D'ailleurs, le nouveau régime linguistique devrait être opérationnel avant la prochaine conférence des présidents parlementaires.

3. Au cours de l'année dernière le groupe de travail dit groupe d'Athènes a fait un effort considérable pour que les parlements puissent collaborer de façon plus étroite. Ils ont atteint leur but en présentant les Lignes directrices pour la coopération interparlementaire au sein de l'Union Européenne. Nous soulevons que ces lignes directrices ont été adoptées par la conférence. Elles seront donc implémentées. Vous trouverez ces lignes directrices en annexe. Grâce à ces lignes directrices on pourra améliorer la structure et la coordination de la coopération interparlementaire par le biais de mécanismes pratiques et opérationnels.

Dans ce cadre l'IPEX servira d'instrument important pour l'échange d'information, par exemple en distribuant directement les propositions de loi de la Commission Européenne à la banque de données de l'IPEX.

4. Ensemble nous devons faire face aux défis qui se présentent au niveau européen et global. Les parlements des États-membres devraient jouer un rôle important dans la structuration des actions à mener dans ce cadre. Nous pouvons créer une synergie par le biais d'une coopération interparlementaire intensive. Attaquer les défis au niveau global demande un système multilatéral bien fonctionnant dans lequel les Nations Unies jouent un rôle-clé. Les parlements de l'Union Européenne doivent penser et agir au niveau local, au niveau européen et au niveau global afin de faire réussir les plans d'actions pour l'Europe et pour le monde entier.

5. Le président du Sénat belge, M. De Decker, a proposé de mettre sur pied un groupe de travail avec pour but d'examiner l'efficacité de la coopération interparlementaire sur le terrain de la Politique Européenne en matière de la Sécurité et de la Défense. (PESD). Nous prendrons en considération cette proposition en partant du postulat que parmi les présidents des parlements il y en aura qui s'en chargeront.

6. Le président de la Chambre des Représentants italienne, M. Casini, représenté par M. Biondi, le vice-président de la Chambre des Représentants italienne, a suggéré ensemble avec le président de la Chambre des Représentants allemande, M. Thierse, et Mme. Benaki, président du parlement grec, qu'il fallait entamer une discussion afin de mieux examiner le développement des structures interparlementaires, des assemblées et des institutions européennes et afin de vérifier à quel point elles sont efficaces. A notre avis cette discussion devrait avoir lieu lors de la prochaine conférence. On demandera à l'hôte de la prochaine conférence de créer un plate-forme pour cette discussion.

7. La prochaine conférence des présidents des parlements de l'Union Européenne se tiendra à Budapest en mai 2005. Le parlement danois a proposé d'organiser la conférence des présidents des parlements en 2006.